

Communiqué de presse – 10 décembre 2020

Profiter de la nature en la respectant

Avec l'arrivée de la neige se multiplient les envies d'évasion et de grand air, amplifiées par la crise sanitaire vécue en 2020. A l'approche des vacances de Noël-Nouvel An, le Parc Chasseral rappelle la nécessité de respecter la nature et la faune sauvage, notamment en installant des supports de sensibilisation à certains lieux sensibles. De nouvelles zones de protection de la faune sauvage ont par ailleurs été édictées par ordonnance dans le Jura bernois en 2020. Dans le secteur du Chasseral sud, par exemple - tout comme dans le district franc fédéral de la Combe Grède -, les itinéraires de skis ou de raquettes doivent y être strictement respectés. Les contrevenants peuvent être amendés par les gardes-faune et la police cantonale.

La faune sauvage est fragilisée en hiver par les conditions climatiques. Les déplacements dans la neige sont coûteux en énergie et la nourriture se fait rare. Chaque dérangement humain, notamment via nos loisirs, représente un stress conséquent pour les oiseaux comme pour les mammifères de nos régions. Et la pression humaine sur les espaces sauvages est toujours plus forte. L'année 2020, surtout en raison de la crise sanitaire liée au coronavirus, a généré un afflux massif des visiteurs dans les régions de montagne, notamment au sommet du Chasseral, au Mont-Sujet et aux Prés-d-'Orvin.

Les [recommandations sont simples](#) mais primordiales pour assurer la survie de ces espèces, dont certaines sont menacées. Chacun peut y contribuer très facilement en suivant ces règles :

- **Respecter les zones de tranquillité et les sites de protection de la faune**
- **Rester sur les sentiers balisés, suivre les itinéraires recommandés et renoncer à « faire sa trace »**
- **Eviter les lisières et les surfaces non enneigées**
- **Tenir son chien en laisse**

En plus de mesures concernant les accès à certains de ces lieux de détente, coordonnées avec les communes concernées, le Parc Chasseral va installer courant décembre des bâches de sensibilisation pour relayer ces informations, qui relaient la campagne nationale « [Respecter c'est protéger](#) » aux départs des itinéraires de randonnée hivernale.

Des panneaux vont également être installés aux limites des nouvelles zones de tranquillité de la faune par les autorités en charge de leur gestion. Dans le secteur du flanc sud du Chasseral, il ne sera plus possible de tracer ses propres itinéraires. Des amendes pourront être infligées aux contrevenants par les gardes-faune et la police cantonale. La règle est la même pour le secteur de la Combe-Grède, un district franc placé sous la loi fédérale.

Quatre règles pour plus de nature

-1-
Respectez les zones de tranquillité et les sites de protection de la faune

-2-
En forêt, restez sur les sentiers et suivez les itinéraires recommandés

-3-
Évitez les lisières et les surfaces non enneigées

-4-
Tenez votre chien en laisse, en particulier en forêt

Plus d'infos
Mehr Infos 

Vier Regeln für unterwegs

-1-
Wildruhezeiten und Wildschutzgebiete beachten

-2-
Im Wald auf Wegen und bezeichneten Routen bleiben

-3-
Waldränder und schneefreie Flächen meiden

-4-
Hunde an der Leine führen, insbesondere im Wald

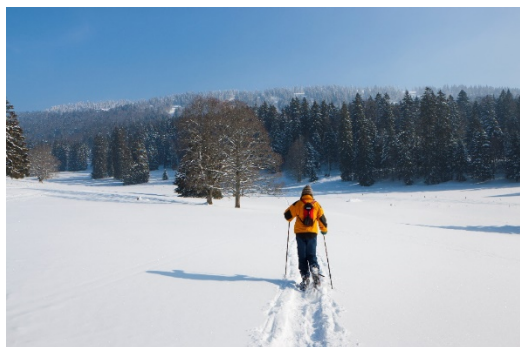





Des bâches de sensibilisation vont être installées d'ici aux vacances de Noël sur une douzaine de sites de départs de randonnée à ski ou en raquettes. @Parc Chasseral



Les chamois, comme les autres mammifères ou les oiseaux, sont fragilisés par la neige, qui rend les déplacements et la recherche de nourriture plus difficile. @Parc Chasseral



Lors de sorties en raquettes ou à ski de randonnée, toujours privilégier les itinéraires existants et balisés, et éviter à tout prix de vouloir « faire sa trace ». @ Parc Chasseral

Infos et contact :

Anatole Gerber (Biodiversité)
anatole.gerber@parcchasseral.ch
 +41 (0)32 942 39 45 / +41 (0)76 522 06 36



Le Parc naturel régional Chasseral fait partie des territoires d'excellence que forment les Parcs en Suisse. Il est reconnu par la Confédération depuis 2012. Son but est de préserver et mettre en valeur son patrimoine et de contribuer ainsi au développement durable de la région. Le Parc s'étend sur 38'000 ha et rassemble 21 communes (18 BE et 3 NE) engagées pour une première période de dix ans.